



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 23 JUIN 2023 à 20 heures
Date de convocation du Conseil Municipal : 17 JUIN 2023

PRÉSENTS : Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - Marie-Noëlle LAUBA, 1ère Adjointe - Wilfried RIBÉRAUD, 2° Adjoint - Sébastien MARCHEIX, 3° Adjoint - Edith NAUZE - Nicole DUFOSSÉ - Jean-Jacques FUNK - Annick SAMSON – Didier GADEAUD – Véronique BAUDRY, Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : Jackie BRUNEL (pouvoir donné à M. RIBÉRAUD)
Yannick MALÈVRE (pouvoir donné à Mme PEYRIDIEUX)
Patrick DEBOT FUSEAU, Conseiller Municipal
Sébastien CLAVET, Conseiller Municipal délégué à l'Environnement

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.
Edith NAUZE est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 31 mars 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Informations données par Madame le Maire :

- * Nous n'avons toujours aucune nouvelle de la Préfecture en ce qui concerne les routes mitoyennes.
- * Les travaux de réseaux d'eaux pluviales effectués par l'entreprise COLAS sont terminés.
- * Les travaux de busage des fossés de la rue de Logerie se feront début septembre. Les riverains seront contactés auparavant.
- * Le pont de la route de la Forêt sera réhabilité à l'automne également.
- * Lors de la dernière assemblée générale de l'Association Communale de Chasse Agréée, Monsieur Christophe MARTY a été élu président. Nous le félicitons et le remercions pour son investissement.
- * Les canoës vont pouvoir reprendre une activité sur notre commune. Un espace naturel, situé sur le terrain communal, va leur permettre une mise à l'eau. Les canoës fonctionnent en juillet et août, 4 jours par semaine, du jeudi au dimanche. Cet espace pourra donc être partagé avec les pêcheurs. Des tables de pique-nique vont être installées en bordure de l'Isle sur ce même terrain.
- * Vendredi 16 juin a été lancé le plan CALI VÉLO, Des vélos électriques sont désormais en location libre dans les communes les plus importantes. Vélos électriques normaux, pliables ou cargos sont disponibles en location longue durée sur tout le territoire de la CALI.
- * 60 nouveaux habitants devraient être accueillis demain dans la cour de l'école.

ORDRE DU JOUR

I – PRESCRIPTIONS TECHNIQUES EN MATIÈRE DE VOIRIE COMMUNALE

(DELIB_2023_16)

Les prestataires Orange, Enedis, GRDF... qui interviennent régulièrement sur nos voies communales, demandent régulièrement quelles sont nos prescriptions techniques. Étant dépourvus de règlement pour notre voirie communale, notre cabinet conseil « Avis Conseils » nous a établi un projet de prescriptions adapté à notre voirie.

Après en avoir pris connaissance et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve la décision d'établir un règlement de voirie communale et en adopte ses prescriptions.

II – CONVENTION DE DROIT DE PASSAGE ENTRE CDMR ET LA COMMUNE

(DELIB_2023_17)

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la société SARL Calcaire et Diorites du Moulin du Roc (CDMR) relative à l'utilisation du chemin d'exploitation forestier en attendant que leur propre voirie soit créée. Deux autres propriétaires sont concernés et ont donné leur accord.

Madame le Maire donne lecture de la convention proposée mais se retire et ne participe pas au vote. Madame LAUBA soumet cette convention au vote.

Par 10 voix pour, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une convention de droit de passage avec la SARL CDMR, sur le chemin cadastré Section ZK n° 97 – 270 appartenant à la commune.

III – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (DELIB_2023_18)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle souhaite stagiairiser l'agent en charge de la restauration scolaire au terme de ses deux contrats à durée déterminée, soit au 1^{er} septembre 2023. Cet agent est en charge de la restauration scolaire, de l'entretien des bâtiments et apporte une aide à la garderie scolaire.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs au 1^{er} septembre 2023 :

- Fermeture d'un poste d'Adjoint aux Services Techniques Principal 1ère classe 32/35
- Ouverture d'un poste d'Adjoint aux Services Techniques 35/35

D'autre part, le Conseil Municipal sollicite un contrat aidé pour le service péri-scolaire et l'entretien des locaux.

IV – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL PROFESSIONNEL (DELIB_2023_19)

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande d'un ostéopathe qui souhaite s'installer sur la commune. Il lui a été proposé l'ancienne bibliothèque qui doit être installée à l'étage de la mairie.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve la mise à disposition de ce local et autorise Madame le Maire à signer le bail sur une durée de 6 ans pour un loyer mensuel de 400 €.

V – FONDS DE CONCOURS ATTRIBUÉS PAR LA CALI (DELIB_2023_20)

Suite à notre demande de financement de 3 777 € auprès de la CALI pour l'installation du skate park, une subvention de 5 906 € nous a été attribuée.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le nouveau plan de financement de cet équipement et sollicite le versement de ce fonds de concours.

	DEPENSES TTC	RECETTES
Installation d'un skate park	29 777,00 €	
Subvention forfaitaire ANTS		13 000,00 €
Subvention CALI		5 906,00 €
Autofinancement		10 871,00 €
TOTAL	29 777,00 €	29 777,00 €

VI – MODIFICATION DE L'ENVELOPPE INDEMNITAIRE AU 1ER JUILLET 2023 (DELIB_2023_21)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'enveloppe indemnitaire est constituée par les indemnités allouées au Maire et aux Adjointes, selon la strate des communes et le pourcentage de l'indice brut 1027 (grille de rémunération de la Fonction Publique Territoriale).

Les Adjointes et Conseillers délégués doivent assurer la continuité démocratique et non prioriser leur intérêt personnel ou leur vexation.

Au vu de son absence d'intérêt pour sa tâche depuis plusieurs mois, la délégation de Monsieur Sébastien CLAVET a été supprimée.

Dans ce cas, il s'agit d'un retrait d'une délégation. L'indemnité pour cette délégation doit être répartie.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve la nouvelle répartition dans l'enveloppe indemnitaire :

- 39,50 % pour le Maire (maximum autorisé 40,30 % de l'indice brut 1027)
- 9,50 % pour les 3 Adjointes (maximum autorisé 10,70 % de l'indice brut 1027)
- 4,40 % pour la Conseillère Municipale déléguée

VII – TARIF DES REPAS PRIS AU RESTAURANT SCOLAIRE (DELIB_2023_22)

Madame LAUBA rappelle les tarifs actuels : 2,50 € pour les enfants, 4,70 € pour les adultes, et souligne l'augmentation des denrées alimentaires et du coût de l'énergie.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de porter les tarifs à 2,70 € pour les enfants et à 4,90 € pour les adultes à compter du 1^{er} septembre 2023.

VIII – ECOLE MULTISPORTS (DELIB_2023_23)

Madame LAUBA rappelle le fonctionnement de l'école multisports : ces activités gratuites pour les parents permet aux élèves du CE2-CM1-CM2 de s'initier à plusieurs sports. Le tarif horaire est de 28 € subventionné par le Conseil Départemental à hauteur de 11 €. Le solde du financement est partagé entre les deux communes du RPI. L'intervenant, Allan ESTÈVE, éducateur sportif diplômé, accepte de poursuivre sa mission.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve la reconduction de l'école multisports pour l'année scolaire 2023-2024 et autorise Madame le Maire à signer la convention avec M ESTÈVE.

IX – GARDERIE EXTRA-SCOLAIRE– TRANSPORT SCOLAIRE : MAINTIEN DE LA GRATUITÉ OU TARIFICATION (DELIB_2023_24)

Madame LAUBA rappelle que :

- la garderie est gratuite à Saint Antoine sur l'Isle,
- le transport inter-école est gratuit pour les élèves domiciliés sur le RPI. Il reste à la charge des deux communes du RPI, à hauteur de 30 % pour les élèves domiciliés hors RPI et à 70 % pour les élèves domiciliés hors du territoire de la CALI. Cela concerne très peu d'élèves.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- de maintenir la gratuité de la garderie scolaire par mesure d'équité par rapport à la durée de l'utilisation de ce service,
- de demander aux parents domiciliés hors RPI et hors territoire de la CALI d'amener directement leurs enfants dans l'école concernée plutôt que d'imposer une tarification qui ne serait pas sans conséquence sur le budget des familles. Une étude au cas par cas sera faite.

X – MANIFESTE CONTRE LES PLASTIQUES A USAGE UNIQUE ET LES SUR-EMBALLAGES (DELIB_2023_25)

Ce manifeste proposé par le SMICVAL appelle les industries et le secteur de la grande distribution à une dé-plastification des produits mis sur le marché et à réduire les emballages.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal s'associe au manifeste présenté par la CALI.

XI – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

*** LE PASS'CALI EST RENOUVELÉ**

Il s'adresse aux jeunes nés de 2005 à 2009 et permet d'accéder gratuitement à 12 activités gratuites entre le 3 juillet au 3 septembre 2023. Le Pass'Calì est à retirer à l'espace Jeunes de St Seurin sur l'Isle pour notre secteur ou au Bureau Information Jeunesse de la CALI à Libourne.

*** SMICVAL**

Suite à la suppression de la collecte des ordures ménagères au porte à porte, une procédure de médiation a été lancée par la CALI. Une convention sera votée lors du prochain Conseil Communautaire entre la CALI et le SMICVAL.

*** VIREMENTS DE CRÉDITS**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le principe de fongibilité des crédits prévue dans la nouvelle comptabilité M57. Cela permet d'effectuer les virements de crédits nécessaires sans délibération du Conseil Municipal mais il doit en être informé.

Deux virements de crédits ont été effectués :

- pour régulariser un titre sur 2022 à la demande du trésorier : 1 000 € (article 673) pris sur le compte 60632

- pour augmenter les crédits du 6618 (intérêts ligne de trésorerie) : 500 € pris sur le compte 615221

*** COMMISSION DE CONTRÔLE POUR LA RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES**

Cette commission doit être renouvelée tous les 3 ans.

- Madame Annick SAMSON a été désignée représentante du Conseil Municipal

Un élu délégué ne pouvant siéger.

- Monsieur Raymond MARTY, délégué de l'Administration
- Madame Annick MONTAUD délégué du Tribunal de Grande Instance

Ces deux derniers représentants ne devant pas être des élus.

Le Conseil Municipal prend acte de la composition de la Commission de Contrôle pour la révision des listes électorales et n'y apporte aucune objection.

* La prochaine réunion se tiendra début septembre.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à

20h45.